



Le Maire
Alain CHANIER

Chers concitoyen(ne)s,

Que d'évènements se sont passés depuis votre dernier Camulus, qu'il s'agisse de notre météo, de nos dirigeants à la tête de l'État suite aux élections européennes et législatives. Le printemps bien capricieux a altéré notre moral individuellement mais aussi pour notre commune.

Il est vrai que la suppression du glyphosate, que nous utilisons avec modération, a pour conséquence une intervention manuelle plus fréquente du personnel communal. Cette année, les pluies ont accentué la difficulté sur le domaine public en centre bourg comme en milieu rural. Ce même sort n'a épargné personne, Chamblet comme toutes les villes et communes, chacun a pu le constater. Les évènements politiques attristent l'image de notre pays, retrouvons notre sérénité au moment où la France accueille les jeux olympiques où toutes les nations auront leurs yeux rivés sur les images.

2024 sera l'année de la réflexion du remplacement de notre salle des fêtes, qui mérite bien son repos après tant d'années de sollicitation mais qui devra patienter quelques temps. Chamblet fut retenu, après que j'ai eu monté un

dossier « Villages d'avenir », parmi les 3 du bassin Montluçonnais, si je puis dire avec Hérisson et Ainay-le-Château. Dès le 24 juillet, j'ai reçu l'État, la DRAC et le bureau d'études retenu par l'État. Enfin, nous sommes sur le bon rail (pas ferroviaire !). Pour le site, il s'agira du complexe sportif Gustave PIOT. Chamblet mérite d'avoir un lieu attractif pour organiser des manifestations diverses et variées.

En octobre, le conseil communautaire sera réuni afin de voter notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Si rien n'entrave le vote, il pourrait être légitime suivant les remarques déposées auprès des commissaires enquêteurs. Vous pouvez également m'en informer avant l'assemblée de CMNC prévue le 4 octobre.

En bref : la signalétique de l'adressage sera installée dans les jours qui suivent, le matériel est arrivé. La dernière semaine d'août, les travaux de voirie entre la route noire et la RD 2371 (Chaville, Billard, Saint-Gerbaud, La Pierre Bure) sont programmés, ainsi que l'entrée de la rue du Boutillon. Actuellement, l'enfouissement des divers réseaux sur La Brosse est en cours et se terminera après les vacances. Pour

la voirie, une réunion avec les services du département est programmée pour l'organisation et le planning des travaux qui seront étalés sur 2 ou 3 ans afin de financer le projet.

Enfin, notre commune permet à la population des activités commerciales et autres : boulangerie-pâtisserie, bar-tabac-jeux-point relais, salon de coiffure (nouvellement repris), carrosserie, salle de formation, atelier de mécanique générale. Seule préoccupation, depuis la retraite de notre médecin, nous n'avons pas eu de remplacement malgré nos démarches.

Très prochainement, lors du week-end des 21 et 22 septembre, des animations nouvelles seront proposées par le Comité des Fêtes, après l'annulation de la 1^{ère} Fête de l'Été due au mauvais temps.

Depuis 14 ans, nous n'avons pas augmenté vos impôts, malgré nos efforts et notre volonté de faire plus. Je demanderais à ceux concernés de maintenir propres leurs abords, comme la loi le prévoit en toute saison (les 4). Beaucoup le font, je les en remercie vivement. Certaines incivilités sont toujours un mal : la vitesse, le tri sélectif malgré les dispositions de notre syndicat (SICTOM). Bien cordialement.

Actualités

Kermesse de l'école

Malgré la pluie, l'équipe enseignante, l'Amicale Laïque, les parents d'élèves et les enfants étaient motivés à l'idée de montrer leur savoir-faire dans la cour de l'école envahie par les grands-parents et amis. Les nombreux numéros, sur le thème du sport, jusqu'au final, où tous les élèves sont montés sur scène, ont contribué à réchauffer l'atmosphère. La pause a permis aux enfants de profiter des jeux et aux adultes du stand buvette-restauration, qui ont eu un énorme succès.

En fin de soirée, les élèves de CM2 se sont vus offrir, par Delphine MICHARD, une clé USB et une calculette. Plusieurs membres de l'Amicale Laïque ont été chaleureusement remerciés pour les nombreuses années de bénévolat passées au profit de l'école.



Une nouvelle coiffeuse

Après 15 ans d'expérience, Somerta, chamblétoise, a choisi de s'installer dans notre bourg. Depuis le 11 juin, elle accueille femmes, hommes et enfants, dans son salon Nouvel'Hair by Somerta rénové et chaleureux. Elle propose des coupes, coiffures, soins modernes et personnalisés, ainsi que l'entretien de la barbe. Prenez rendez-vous au 04 70 07 85 60 ou sur Facebook – Salon ouvert du mardi au samedi en journée continue. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle vie professionnelle.



Bienvenue à Grégory

Suite au départ d'Antoine GIRAUD, Grégory GARGOT a intégré le personnel communal depuis le 11 mars comme agent polyvalent aux services techniques. Ses compétences et son parcours professionnel varié lui permettront d'intervenir dans divers domaines. La municipalité lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



SIVOM

Face à la colère des usagers, les élus du SIVOM ont décidé de lisser le tarif de l'eau potable sur quatre ans. Le prix du m³ d'eau consommée est fixé à 3,22 € du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 et à 1,78 € du 1^{er} juillet au 31 décembre, afin d'obtenir un prix moyen de l'ordre de 2,50 € pour l'année 2024, hors abonnement et taxes. En 2025, il sera de 2,50 €. Le tarif annoncé serait de 2,90 € pour 2026 et 3,22 € pour 2027, ces tarifs pouvant faire l'objet d'une révision, en fonction des résultats des exercices budgétaires.



Conseil municipal du 8 février 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Après exposé du contexte, des éléments de synthèse, du bilan de la concertation, du contenu du dossier d'arrêt de PLUI et de la suite de la procédure, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLUI arrêté le 15 novembre 2023 par le conseil communautaire de Commeny Montmarault Nérís Communauté, sous réserve de la traduction et de l'intégration des observations formulées dans le document annexé à la délibération.

Micro tracteur tondeuse et camion benne

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'acquérir un micro tracteur tondeuse et un camion benne pour le service technique, dont la dépense est estimée à 55 400 € HT, ainsi que le plan de financement : conseil départemental : 5 000 € – Autofinancement : 50 400 €.

Travaux de voirie 2024

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 1 abstention (Pascal LOT) la réalisation de travaux sur le chemin de Magnier à Chaville (VC6) – secteur de la Pierre Bure, le chemin de Malicorne (VC1) et la rue du Boutillon (VC15). Le devis estimatif de la dépense s'élève à 79 115,91 € HT, répartis comme suit : travaux : 75 709 € – maîtrise d'œuvre (Agence Technique Départementale de l'Allier) : 3 406,91 €. Le plan de financement est le suivant : conseil départemental : 21 000 € – Autofinancement : 58 115,91 €.

Cession de parcelles – Le Boutillon

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de céder les parcelles ZR 168, ZR 170 et ZR 173 (20a et 85ca) à M. Dominique BENDAOUD et Mme Aurélie MUNOZ, pour un montant de 26 500 €. L'acte à intervenir sera une vente à terme, payable par mensualités fixes, sur 5 ans (taux d'intérêt : 2 % soit un montant total dû de 27 869,13 €). Cette délibération annule et remplace celle du 8 juin 2023.

Admission en non-valeur

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits devenus irrécouvrables pour un montant de 178,05 €.

Organisation des rythmes scolaires

Le conseil municipal demande, à l'unanimité, le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, pour les 3 ans à venir, à compter de la rentrée 2024.

Projet privé agrivoltaïque

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au lancement des études de faisabilité technique du projet de centrale photovoltaïque au sol par la société latitude 46°, à Saint-Gerbaud, parcelles 39, 45 et 46, section ZK, représentant 9,27 ha.

Conseil municipal du 12 mars 2024

Approbation comptes de gestion 2023 budget communal – budget annexe boulangerie

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Approbation des comptes administratifs

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michèle DUFFAULT, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Compte administratif budget communal 2023		
Dépenses fonctionnement 775 321,88 €	Recettes fonctionnement 1 029 641,33 €	Excédent fonctionnement 254 319,45 €
Dépenses investissement 510 635,29 €	Recettes investissement 444 755,36 €	Déficit investissement 65 879,93 €
Reste à réaliser en dépenses investissement 37 840,00 €		Reste à réaliser en recettes investissement 9 060,00 €

Le résultat global de clôture de l'exercice s'élève à 188 439,52 €

Compte administratif budget annexe boulangerie 2023		
Dépenses fonctionnement 79,27 €	Recettes fonctionnement 21 593,46 €	Excédent fonctionnement 21 514,19 €
Dépenses investissement 6 418,57 €	Recettes investissement 3 199,53 €	Déficit investissement 3 219,04 €
Reste à réaliser en dépenses investissement 0,00 €		Reste à réaliser en recettes investissement 0,00 €

Le résultat global de clôture de l'exercice s'élève à 18 295,15 €

Partenariat La Poste

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste pour l'organisation de l'Agence Postale Communale à compter du 26 janvier 2024, pour une durée de 9 ans.

Partenariat SARL SCOP Radio Montluçon Bourbonnais (RMB)

RMB étant désormais gérée par une coopérative de salariés, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention entre la commune et la SCOP, qui permettra la diffusion d'informations sur les événements de la commune.

Conseil municipal du 11 avril 2024

Marché – travaux de voirie 2024

Les entreprises COLAS et ADN TP ont répondu à la consultation lancée pour ces travaux. Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ADN TP, qui répond le mieux aux critères établis, pour un montant de 55 711 € HT.

Taux des taxes foncières 2024

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux :

Taxe sur les propriétés bâties :	35,57
Taxe sur les propriétés non bâties :	32,19
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	24,25

Pour information, la mise à jour des valeurs locatives, décidée par l'État, évolue de 3,9% par rapport à 2023 et la taxe sur les ordures ménagères augmente de 6%.

Budgets primitifs 2024

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les budgets primitifs de l'exercice 2024 :

Budget communal :

Fonctionnement : 1 076 517,46 €
Investissement : 457 174,68 €

Budget annexe boulangerie :

Fonctionnement : 24 817,15 €
Investissement : 6 464,04 €

Horaires de tonte

Les horaires de tonte ou de travaux provoquant des nuisances sonores sont fixés comme suite par arrêté préfectoral : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Merci de les respecter scrupuleusement.

Chats errants

Si vous avez des chats, merci de bien vouloir les garder dans votre propriété et éviter qu'ils ne fassent des dégâts dans les jardins.

Chiens bruyants

Évitez aussi que les aboiements de vos animaux ne perturbent le voisinage, notamment pendant votre absence !

Promenade des chiens

Pour des raisons de sécurité, veiller à tenir impérativement vos chiens en laisse sur le domaine public.

Merci aussi de bien vouloir faire preuve d'un peu de respect en évitant que vos animaux se soulagent sur les cheminements piétons ou en ramassant leurs « crottes » si nécessaire. Les excréments laissés sur les trottoirs sont très désagréables pour les piétons alors que le personnel municipal s'efforce d'entretenir le centre bourg.

Conseil municipal du 20 juin 2024

Tarifs repas cantine scolaire

Compte-tenu de l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, sur proposition de la commission « affaires sociales », le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire évoluer, à compter du 1er septembre 2024, les tarifs comme suit : 3 € pour les enfants inscrits à l'année et dont les parents sont domiciliés à Chamblet ou à Saint-Angel (enfants en petite section ou moyenne section), 3,50 € pour les enfants inscrits à l'année et dont les parents ne sont pas domiciliés à Chamblet ou sont domiciliés à Saint-Angel (enfant en grande section de maternelle ou à l'école primaire). Les autres tarifs restent inchangés.

Règlement cantine scolaire

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de valider le règlement de la cantine scolaire, modifié sur proposition de la commission « affaires sociales ». Un système d'inscription au mois est désormais ouvert pour les enfants dont les parents ont un planning

professionnel mensuel. Les repas non pris pourront être décomptés si l'enfant est absent de l'école plus de 4 jours consécutifs (et non plus 2 semaines). L'accueil des enfants inscrits en Très Petite Section sera possible sous réserve d'une période d'adaptation de 2 semaines afin d'évaluer l'autonomie de l'enfant. Les parents devront récupérer leur enfant après le repas entre 13 h et 13 h 20.

Règlement garderie

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le règlement de la garderie, dont la rédaction reste identique, pour l'année scolaire 2024-2025.

Remise gracieuse association Ribbanbelle et Compagnie

L'association Ribbanbelle et Compagnie, qui gère la Maison d'Assistants Maternels, rencontre des difficultés financières, suite au COVID, au départ d'assistants maternelles, à la hausse des coûts de l'énergie. Afin d'accompagner le rétablissement financier de la structure et à titre exceptionnel, le conseil municipal, décide, par 6 voix pour,

1 contre (Nicole COSSIAUX) et 4 abstentions (Florent ROCHELET, Fabienne HUPPERT-DHUME, Jean-Pierre JACQUET et Liliane MERITET), d'accorder une remise gracieuse de la somme due à la commune, au titre de 2023, soit 777,94 €.

Insertion professionnelle

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Chamblet au dispositif d'accompagnement rénové des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et le principe d'accueil de ces allocataires au sein des services municipaux.

L'agenda du trimestre

4 octobre - 19 h : Assemblée générale Chamblet Téléthon à Bizeneuille

25 octobre - 18h30 : Assemblée générale Comité des Fêtes

11 novembre - 11h : Commémoration de l'armistice

13 novembre : Don du sang

6 décembre - 18 h : Assemblée générale Amicale de Pêche

Vie Locale

Commémorations 19 mars – 8 mai

La musique de la Garde Républicaine a accompagné les participants jusqu'au monument aux morts. Après le dépôt des gerbes et le chant des partisans, André ROUX et Alain CHANIER ont lu les messages officiels et les noms des soldats disparus avant que retentisse la sonnerie aux morts.



La cérémonie du 8 mai s'est poursuivie avec la marseillaise chantée par les élèves de l'école encadrés de leurs enseignants. Un lâcher de pigeons a clôturé ce moment de recueillement.

Olympiades de l'école



De la petite section de maternelle aux CM2, les écoliers ont disputé leurs propres jeux au complexe sportif. Tous ont été désignés vainqueurs puisque l'équipe enseignante a remis à chaque élève un diplôme symbolisant leur participation. Vers midi, ils ont partagé un pique-nique convivial avant de rejoindre l'école.

Printemps de Chamblet



Dimanche 5 mai, aux Champs d'Blé, les stands variés proposaient tous des activités ayant un lien avec « Les arbres ». Les organisateurs remercient tous les partenaires qui ont contribué à la réussite de cette journée de partage et de convivialité, qui a permis de remettre la somme de 450 € à l'école.

Dictionnaires pour la 6^{ème}



Le Maire a offert à chaque élève de CM2 un dictionnaire Larousse du collège et les a félicités pour leur parcours scolaire. Mélissa TISSIER leur a remis le livre de Jean GIONO « L'homme qui plantait des arbres », offert par l'éducation nationale. Puis, elle a adressé un petit mot personnalisé à chacun en souhaitant qu'ils gardent de bons souvenirs de leur scolarité à Chamblet.

Réunion des associations



Mi-mai, les élus ont réuni les responsables d'associations, pour échanger sur leurs activités et les besoins d'utilisation des infrastructures communales.

Le calendrier des manifestations actualisé est consultable sur le site internet de la mairie.

Forum des associations, de l'artisanat, du commerce et ses services

L'organisation d'un forum avait été envisagée dimanche 8 septembre. Compte-tenu du faible nombre de réponses positives, nous avons décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Néanmoins, les personnes intéressées pourront présenter leurs activités à l'occasion de la Brocante, dimanche 22 septembre sur la Place de l'Église.

Calendrier des manifestations

24 août : Concours de pétanque - ESC

18 septembre : Concours de belote - Club de l'amitié

21 septembre : Fête patronale de Saint Maurice - Concert, retraite aux flambeaux, feu d'artifice

22 septembre : Fête patronale de Saint Maurice - Brocante

29 et 30 décembre : Animations Téléthon 2024

7 décembre : Concert des chorales à Deneuille-les-Mines - Chamblet Téléthon

9 décembre : Rencontre Tarot - Club de l'Amitié

11 décembre : Repas de Noël - Club de l'Amitié

Des nouvelles de l'ESC

L'ESC a tenu son assemblée générale le 29 juin. Après un début de saison mitigé, l'équipe première s'est ressaisie avec envie et motivation et a fini 7^{ème} du classement sur 12 en Départemental 4. Le club pourra évoluer l'année prochaine avec des mutations grâce à notre arbitre. Le club participera à la Coupe de France qui débutera le 25 Aout, avec un nouveau jeu de maillots gagné lors d'un concours.



Nous remercions la Pétanque Chambletoise pour la bonne entente et l'aide qu'ils nous apportent durant toute l'année, nos sponsors pour leur soutien et tous les joueurs et bénévoles. nous serions ravis d'accueillir tous nouveaux joueurs ou personnes désirant participer à la vie du club.

Bouquets d'Harmonies recrute !

Le groupe vocal est mixte et **recherche des voix d'homme** pour étoffer son répertoire « **basse** » et « **ténor** ». La maîtrise de la musique n'est pas indispensable. Il suffit d'avoir « une bonne oreille », de chanter juste et d'assister fidèlement aux répétitions hebdomadaires qui ont lieu chaque mercredi à 20h30 (hors vacances scolaires).



Le groupe a maintenant 20 ans. Tous amateurs, nous chantons pour le plaisir de partager le beau mariage de la musique et des mots.

Contact : Patrick Salvage - 06 89 75 65 93 ou Marc Grenet - 06 87 82 09 08

Les Endiablés de DOYET

Depuis le 11 septembre 2023, l'association « Les Endiablés de DOYET » propose le lundi un cours de pilates de 14h30 à 15h30 à DOYET et de 18h à 19h à CHAMBLET, et le jeudi de 10h à 11h un cours de gym douce à DOYET.



Ces séances sont encadrées par Nathalie HUGUENOT, professeur de pilates depuis 20 ans et animatrice depuis 36 ans. Les cours sont adaptés pour tout public, n'hésitez pas à venir nous rejoindre à partir du 9 septembre.

Contact : 06 50 54 91 65

Club de l'Amitié



Après l'assemblée générale de janvier 2024, le conseil d'administration est composé comme suit : présidente, Évelyne THUÉLIN ; vice-président, Robert BUISSONNIER ; secrétaire, Michel HUREAU ; secrétaire adjointe, Chantal LOT ; trésorière, Madeleine GAYOD ; trésorier adjoint, Marcel ROLLIN ; membres : Chantal DEGARDIN, Gilles JOUBERT, Michel LANOIX, Jocelyne LEWINSKI, Jacqueline MULLER. Le Club compte en 2024, 91 adhérents. Les activités traditionnelles du jeudi continuent, ainsi que l'atelier loisirs créatifs les 1^{er} et 3^{ème} mercredis.

Le concours de belote du mois de janvier a été très satisfaisant. Le 20 mars, 4 adhérents ont participé à la sélection départementale de la dictée à Beaune d'Allier et l'un d'eux à la 2^{ème} sélection au Montet. Le 12 avril, nous avons « accompagné » les enfants des écoles à la préparation des crêpes pour la journée carnaval. Une trentaine de personnes ont participé à la journée de la forme à Estivareilles le 18 avril, et au repas en collaboration avec le club de Saint Victor le 11 juillet.

Le 4 juin une sortie en bus a rassemblé 30 adhérents et invités pour la visite d'une tonnellerie à Sancoins suivi d'une balade en forêt de Tronçais après le déjeuner. Mercredi 4 septembre, est prévue une sortie en Pays GENTIANE. N'hésitez pas à vous renseigner pour venir nous rejoindre.

Retraite sportive

La saison s'est terminée autour d'un repas réunissant 84 adhérents. C'est dans une ambiance conviviale que s'est fait le bilan des animations proposées tout au long de l'année (marches, gym(s), danses, pétanque, tir à l'arc, piscine, atelier mémoire, vélo et rencontre jeux...).

C'est aussi généreusement que les animateurs ont été remerciés par tous, pour leur engagement bénévole et leurs compétences au sein des différentes activités. Belle fin d'année et déjà des projets pour la rentrée....



Les Amis de Saint-Maurice

Dans la lettre annuelle qui vous a été distribuée fin 2023, nous avons mis en avant l'un des bijoux composant notre patrimoine, le tableau du Couronnement de la Vierge attribué à Jean Boucher, propriété de la commune. Celui-ci est exposé depuis le 10 février 2024 au Musée Anne de Beaujeu de Moulins, où vous pouvez aller l'admirer dans le cadre de l'exposition temporaire : "Trésors du Baroque. La peinture en Bourbonnais au XVII^e siècle".

Le banc de la famille de Montaignac a, quant à lui, déjà retrouvé sa place suite à sa restauration.

La traditionnelle messe de Saint-Maurice se tiendra le 21 septembre, nous vous espérons une nouvelle fois nombreux.



Comité des Fêtes


Le Comité des Fêtes organisera la traditionnelle Fête de Saint-Maurice samedi 21 et dimanche 22 septembre. Compte-tenu des conditions météo et de l'état du terrain, les organisateurs ont décidé de reporter la Fête de l'Été qui devait avoir lieu samedi 22 juin.



Le conseil d'administration envisage d'organiser les animations initialement prévues ce jour-là, samedi 21 septembre en soirée, dans le bourg, dans le cadre de la Fête patronale avec le concert du groupe « The Phone », la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Les conditions d'organisation de la brocante seront communiquées début septembre.

Contact : 07 55 62 03 33

ou  sur Comité Des Fêtes Chamblet

Amicale de Chasse

Le bilan de la saison est très positif. Le nombre de sociétaires reste stable avec une vingtaine d'adhérents, qui ont permis le prélèvement de 4 sangliers et 6 chevreuils. Pour le repas de fin de saison, organisé avec l'Amicale de Pêche, 85 personnes ont partagé une soirée conviviale.

